



PRÉFET DE L'ESSONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

du lundi 6 mars au lundi 20 mars 2023 inclus

SUR LE PROJET DE MANIPULER DES SOUS-PRODUITS ANIMAUX DANS LE CADRE DE LEUR TRANSIT ET D'AUGMENTER LA CAPACITE DE TRANSIT DE SOUS-PRODUITS ANIMAUX PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ REFOOD POUR SES INSTALLATIONS SISES AVENUE DE LA SABLIERE A ÉTAMPES (91150)

PROJET :

L'exploitant, la société REFOOD BIOGAZ, dont les activités ont été autorisées le 21 juin 2019 notamment pour la rubrique 2731-1 (dépôt ou transit de sous-produits animaux), a transmis le 14 décembre 2022 un porter-à-connaissance portant sur la manipulation de sous-produits animaux dans le cadre de leur transit sur son site situé rue de la Sablière à ÉTAMPES (91150).

Cela induit un changement de rubrique et de seuil dans la nomenclature des installations classées, la rubrique 2731-1 niveau enregistrement étant remplacée par la rubrique 2731-2 avec un niveau autorisation.

De plus l'exploitant prévoit une augmentation de la capacité de transit de sous-produits animaux (12 tonnes au lieu de 5 tonnes).

Conformément aux articles R.181-46 et L.123-19-2 du code de l'environnement, la modification doit être actée par un arrêté préfectoral complémentaire pris après participation du public par voie électronique (PPVE).

CONSULTATION DU DOSSIER :

Pendant toute la durée de la participation du public, le dossier de porter-à-connaissance sera consultable sur le site internet des services de l'État dans l'Essonne à l'adresse suivante :

[www.essonne.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique/ETAMPES - Ste REFOOD BIOGAZ](http://www.essonne.gouv.fr/Publications/Participation-du-public-par-voie-electronique/ETAMPES-Ste-REFOOD-BIOGAZ)

DEMANDE D'INFORMATION auprès de l'exploitant :

Loïc LIGAMMARI, Directeur général délégué IDF - Tel : 06 73 29 66 77 - mail : loic.ligammari@saria.fr

Marjorie ARNAUD, Responsable environnement – Tel : 03 76 55 51 97 – mail : marjorie.arnaud@saria.fr

OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS du public pendant la consultation :

Seules les observations envoyées par courrier électronique reçues entre le lundi 6 mars et le lundi 20 mars 2023 inclus à l'adresse suivante : pref-ppve@essonne.gouv.fr seront prises en compte.

DÉCISION :

Un arrêté préfectoral complémentaire prenant en considération les observations et propositions émises lors de la participation du public fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Essonne et sera mis en ligne sur le site visé ci-dessus.